

Plan Rémunération

La CFTC agit pour un système plus simple et plus juste



Le plan de rémunération est un accord sur 1 an, il est donc revu chaque année, Depuis le mois de juin, la CFTC participe activement aux négociations sur le futur **Plan de Rémunération Variable (PRV)** qui s'appliquera dès janvier 2026. La Direction a présenté une première orientation visant à **maintenir le mécanisme actuel**.

Pour la CFTC, cette proposition reste insuffisante. Le dispositif actuel est trop complexe, peu lisible et ne valorise pas toujours justement les efforts fournis sur le terrain. Nous plaillons pour une **refonte réelle du PRV**, afin qu'il soit à la fois plus équitable, plus simple à comprendre et véritablement motivant pour tous.

Dans ce cadre, **la CFTC a porté plusieurs revendications fortes** :

- Simplification du système de calcul, avec la suppression des coefficients multiplicateurs ;
- Réinjection des montants dans les boosters pour mieux récompenser la performance réelle ;
- Rémunération sur ventes valides ;
- Déplafonnement des primes RPV ;
- Plus de transparence dans les données, notamment via un meilleur accès aux outils d'analyse ;
- Regroupement et simplification des priorités commerciales pour plus de lisibilité et une animation terrain plus efficace.

Les discussions ont également abordé la structure globale du plan, jugée trop lourde par de nombreux acteurs. Plusieurs pistes sont étudiées, comme la réduction du nombre de priorités commerciales (ex. : regrouper en deux grands axes "fixe" et "mobile") et la mise en place d'un booster en cas d'atteinte globale des objectifs. La Direction se montre ouverte à des ajustements ciblés mais n'envisage pas, à ce stade, de transformation profonde du dispositif.

Elle a demandé aux organisations syndicales de transmettre leurs **propositions consolidées** afin d'alimenter la prochaine étape de la négociation, prévue le **1er octobre 2025 à 14h00**. Cette réunion sera décisive pour faire évoluer le PRV dans le bon sens.

👉 **La CFTC reste pleinement mobilisée** pour obtenir un plan de rémunération variable :

- => Plus simple et plus lisible,
- => Plus équitable,
- => Plus motivant pour les équipes du réseau.

Nous continuerons à défendre vos intérêts et à vous informer des avancées au fur et à mesure des discussions.

La CFTC continue de défendre un PRV plus lisible et plus motivant.

ENTRETIENS PRÉALABLES AU LICENCIEMENT (EPL)

La direction annonce une fermeté totale face aux contournements de procédures



À la suite d'une réunion avec la **direction**, il nous a été indiqué que **de nombreux EPL en cours concernent des salarié·e·s ayant contourné les procédures internes**, volontairement ou non et une augmentation de remontée entre collègues de propos inappropriés.

👉 Exemple cité : **la prise en photo de pièces d'identité clients avec un téléphone mobile personnel.**

=> Cette pratique, pourtant strictement interdite, **est en forte augmentation** dans nos points de vente.

=> La direction a été très claire : **aucune exception ne sera faite**, qu'il y ait ou non **des pertes financières pour l'entreprise**.

=> La **CFTC** a demandé à pouvoir utiliser l'application gouvernementale « **France Identité** » afin que nous puissions prendre les pièces d'identité des clients en photo sur téléphones. Cependant, la direction nous a expliqué qu'elle mettrait cela en place uniquement lorsque l'application France Identité sera validée pour les actes marchands. (Par exemple, à ce jour, cette application ne comporte pas de bande MRZ.)

Elle a également précisé disposer de **moyens renforcés pour détecter ces contournements ou fraudes**, ce qui explique **la hausse importante des EPL** ces dernières semaines.

La CFTC rappelle à toutes et à tous

- Le **respect strict des procédures internes** est essentiel pour protéger votre emploi et votre responsabilité individuelle.
- Que vous soyez **vendeuse, vendeur ou tout autre collaborateur·trice**, **ne vous présentez jamais seul·e à un EPL**.
👉 **Contactez un·e élu·e CFTC** au plus proche de vous pour être accompagné·e et défendu·e efficacement.

Prenez contact directement avec la CFTC via nos réseaux sociaux.

Un·e élu·e **vous recontactera rapidement** pour organiser votre accompagnement.

Tous les échanges entre le salarié et l'élu·e sont strictement confidentiels — votre parole est protégée.

La CFTC est à vos côtés — Ne restez pas isolé·e face à une convocation : faites-vous accompagner !